

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

Le gouvernement reconnaît les effets néfastes des subventions agricoles sur les pays en développement signalés par le Sous-comité. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Canada élabore, en collaboration étroite avec les pays en développement qui en sont membres, des mesures efficaces et pratiques tenant compte de leurs problèmes, notamment des préoccupations concernant les subventions à l'agriculture provoquant une forte distorsion des échanges commerciaux, qui font baisser les prix et déplacent des marchés locaux et internationaux des marchandises produites sous le régime de la concurrence, ce qui réduit les revenus des producteurs. Le Canada et de nombreux autres pays membres, y compris des pays en développement, insistent pour que ces subventions soient supprimées ou réduites dès que possible. Nous pensons que c'est pour les pays en développement la méthode la plus efficace pour tenter de régler le problème des importations subventionnées. Le Canada appuie une mesure de protection très spécifique et très ciblée qui permettrait aux pays en développement de défendre leurs petits producteurs contre des importations massives.

Le Canada reconnaît qu'un des principaux facteurs contribuant à l'accroissement de la sécurité alimentaire dans les pays en développement est l'augmentation des revenus chez les pauvres des régions rurales. Aux termes de l'Accord sur l'agriculture, les pays en développement ont le droit d'établir des programmes d'assurance-stabilisation, mais la plupart d'entre eux n'ont peut-être pas les ressources nécessaires. Dans le cadre de la recherche d'une solution à ce problème, le Canada se réjouit de l'initiative de l'International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries, dont les activités sont coordonnées par la Banque mondiale, qui élabore des mécanismes permettant aux agriculteurs pauvres de mieux se protéger contre les répercussions négatives possibles de la volatilité des prix des produits de base. Le Canada est en outre conscient que l'amélioration des conditions d'accès aux produits en provenance des pays les moins avancés contribue également à élever le niveau de vie des populations concernées.

Le Canada a joué un rôle de chef de file dans ce domaine en mettant en oeuvre, le 1^{er} janvier 2003, son Initiative concernant l'accès aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA) donnant un accès en franchise et hors contingent à tous les produits importés de ces pays, sauf les produits laitiers, la volaille et les oeufs. Cette initiative augmentera les possibilités de commerce pour les PMA et encouragera les investissements dans leur économie. Les pays en développement qui ne font pas partie des PMA tireront des avantages indirects de cette initiative par l'intermédiaire des dispositions concernant le cumul. Un autre objectif de cette initiative est d'accroître le commerce Sud-Sud, c'est-à-dire le commerce entre les PMA et les autres pays en développement.